1 JOUR

ACCESSION, BAIL RÉEL SOLIDAIRE, VENTE HLM ET COPROPRIÉTÉS COPROPRIÉTÉS

TOUT SAVOIR SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE COPROPRIÉTÉ

C0280

ENJEUX

Un moment crucial dans la vie de la copropriété !

L'assemblée générale (AG) fait l'objet de procédures réglementaires qu'il est important de bien connaître : règles de convocation, de vote... Les représentants du "bailleur-copropriétaire" doivent parfaitement les maîtriser pour dialoguer efficacement avec le syndic et les autres copropriétaires. Dans le cas où le bailleur a développé une activité de syndic, cette compétence est réellement indispensable.

PUBLIC

Gestionnaire de copropriété. Responsable d'agence. Personne représentant l'organisme aux assemblées de copropriété - DG et personnes habilitées au sein de l'organisme Hlm.

OBJECTIFS

› identifier les règles d'organisation des assemblées
› intégrer les règles de majorité pour les décisions
› préparer une convocation
› organiser la suite de l'assemblée générale.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Exposés, échanges, remise d'un dossier documentaire. Les participants pourront apporter les documents qu'ils utilisent habituellement, sur lesquels un travail d'analyse et de commentaire sera réalisé.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ANIMATION

Lætitia CHICHOUX ou Jean-Baptiste SANTIARD, Experts en gestion de copropriétés.

DATES CLASSE VIRTUELLE

8 avril 2025
24 novembre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

- **Rappel sur les organes de la copropriété et le rôle respectif de chacun**
  › le pouvoir de convoquer : travail collaboratif avec le CS
  › le moment de la convocation : délai impératif et modalités
- **La préparation d'une assemblée**
  › la programmation et l'incidence sur le fonctionnement de l'organisme
  › les décisions à prendre : les résolutions obligatoires depuis la loi ALUR et la loi ELAN
  › les concertations nécessaires
  › les documents obligatoires
- **La convocation à une assemblée**
  › les personnes à convoquer : spécificité de la propriété détenue à plusieurs depuis la loi ELAN (PSLA, démembrement...)
  › les mentions obligatoires
  › le contenu et la forme d'une convocation selon le décret de 1967 : quelles annexes, la convocation par voie électronique ?
- **La tenue de l'assemblée**
  › la feuille de présence et l'émargement
  › la présence en visio
  › les pouvoirs : le pouvoir en blanc ou suivant des directives, le cas des époux propriétaires, la distribution des pouvoirs depuis la loi ELAN
  › l'organisation du vote
  › le déroulement : gérer la présence de tiers à la copropriété, le vote par correspondance depuis la loi ELAN
- **Les règles de vote**
  › la pondération des voix du copropriétaire majoritaire : principe et exception
  › les majorités
  › les votes passerelle
- **L'établissement du procès-verbal**
  › le contenu, la signature et la notification
  › l'envoi et le délai de contestation de l'article 42 modifié par la loi ELAN
  › l'action en contestation des décisions d'assemblée : les cas d'ouverture.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 830 EUROS - 7 h de formation
Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.
Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Victoria ESTEBAN - 06 60 98 97 91. **victoria.esteban@afpols.fr**
Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. **referenthandicap@afpols.fr**